

Résultats des consultations de la Commission sur la liberté académique

Regards du Conseil supérieur de l'éducation



Faits saillants



Taux de censure préoccupant au sein du corps professoral et dans la communauté étudiante, notamment en recherche.



Données témoignant de la pertinence de plusieurs recommandations du Conseil¹:



Méconnaissance de la liberté académique et des mécanismes régissant son application.



57 % des membres du corps professoral consultés considèrent que les normes sur la liberté académique doivent être balisées à l'échelle nationale et institutionnelle.



Résultats confirmant l'importance de poursuivre le dialogue et les réflexions sur la liberté académique au sein des universités **et** dans une perspective systémique.

Rappel des positions du Conseil

La censure n'est pas acceptable.

Néanmoins, il faut reconnaître la posture des personnes qui, pour des raisons historiques ou culturelles, possèdent une sensibilité particulière aux propos, actions et comportements dérogoires ou discriminatoires.



Importance de la contextualisation pédagogique, du soutien professoral pour une adaptation des pratiques et de la promotion des valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion afin de créer un climat serein et propice à la réussite éducative.



Nécessité pour les établissements d'enseignement supérieur de sensibiliser et former leur communauté institutionnelle aux exigences de la liberté académique et à son application dans le respect de la dignité de l'ensemble des personnes la constituant.



Importance pour le ministre de l'Enseignement supérieur de reconnaître la liberté académique dans ses dimensions individuelle et institutionnelle comme condition d'accomplissement de la mission des établissements d'enseignement supérieur.



Par des politiques institutionnelles et d'autres mécanismes favorisant un exercice éthique de la liberté et visant à encadrer, baliser, accompagner, conseiller, soutenir et, au besoin, protéger et défendre l'ensemble des membres de leur communauté.



La liberté académique concerne également les collèges, alors que son exercice éthique comporte une dimension éducative (éducation à la citoyenneté, à l'éthique, au vivre-ensemble) qui dépasse l'enseignement supérieur.



Le Conseil en appelle à la concertation des parties prenantes concernées.

¹ Pour plus de détails sur les positions du Conseil eu égard à la liberté académique, veuillez consulter le [Mémoire sur la liberté académique en enseignement supérieur](#) (Juin 2021) sur le site Web.